

Fort la Latte

Chères consœurs, chers confrères,

Cette année riche en évolutions pour la profession touche à sa fin. Les pédicures-podologues ont su s'adapter aux nouvelles modalités d'exercice que nous a apporté la **loi RIST**. La gradation du pied diabétique et la prescription des séances de prévention ainsi que la prescription des orthèses plantaires nous placent en praticien de première ligne dans la prise en charge en libérant du temps médical pour les médecins prescripteurs. Même si les caisses d'assurance maladie ont mis un certain temps à adapter leur logiciel, c'est maintenant chose faite et il n'existe plus de difficulté de télétransmission sur le territoire breton.

La nouveauté de cette fin d'année est la mise à disposition pour tous les pédicures-podologues d'une **identité visuelle de la profession** qui se veut moderne et dynamique. Je souhaite que chacun puisse se l'approprier et qu'elle devienne une référence dans le paysage urbain pour les patients. Vous trouverez dans la charte graphique et le règlement d'usage les modalités d'utilisation.

Les visites confraternelles des cabinets dans les 4 départements continueront en 2024 avec un objectif de 50 praticiens. Les élu(e)s visiteurs ferment leur cabinet, prennent leur véhicule personnel afin de venir à votre rencontre dans le but d'échanger avec vous et apporter des axes d'amélioration si nécessaire. Je vous remercie de leur réserver un bon accueil lors de ces visites.

Les mois d'hiver approchent et avec eux des journées plus fraîches et plus courtes mais heureusement il existe beaucoup de **formations en E-Learning** accessibles via votre espace DPC, pensez-y !

Bonne fin d'année à tous, rendez vous en 2024 pour les élections ordinales.

Bien à vous

Élodie GORREGUES

1 Éditorial

2 Loi RIST

3 Réunion Inter Régions du 12 octobre 2023 / Jeunes Diplômés 2023 / Agenda

4 Accroître sa visibilité vers le public, mobiliser la profession autour d'une identité visuelle unique

5 Compte de résultat 2022 / Budget Prévisionnel 2024

6 Avis de décès / Mouvements du tableau



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
BRETAGNE & SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

ESPACE PERFORMANCE

Bâtiment H1

35769 SAINT-GRÉGOIRE

Tél. 02 99 26 90 44

contact@bspm.ciropp.fr

Accueil & Permanences téléphoniques

Du lundi au jeudi

8h30 > 12h30 - 13h30 > 18h

Vendredi

8h30 > 12h30 - 13h > 16h30

Éditeur : CIROPP Bretagne - SPM

Directrice de la publication :

E. GORREGUES

Rédacteurs : L. BESNIER,

A. SOUCHET, A. DESGUERRE-

GOURIOU, G. LE NORMAND,

N. ROMAIN, O. HUET, F. STAGLIANO,

M. GESNYS, M.B. ROCHER.

Tirage : 20 exemplaires

ISSN V. papier : 2678-9701

ISSN V. en ligne-courriel : 2679-4209

LOI RIST

La loi RIST, qu'est-ce que c'est ?

La loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (dite loi RIST) est parue au journal officiel le 19 mai 2023. Elle élargit les compétences des pédicures-podologues. Elle est applicable sans délai et permet :

- La prescription des orthèses plantaires en première intention,
- La gradation en première intention du risque podologique des patients diabétiques,
- Et ainsi si nécessaire, la prescription par le pédicure-podologue des séances de soins de prévention adaptées.

Elle oblige le professionnel à transmettre les bilans diagnostics, les comptes-rendus de soins au médecin traitant et de les insérer au **Dossier Médical Partagé (DMP)**. En effet, la communication envers le médecin traitant (qui reste le coordinateur du parcours de soins) est obligatoire.

Ces mesures traduisent bien la volonté de **fluidifier le parcours de soins du patient et donc d'améliorer l'accès aux soins**. Elles permettent un **gain de temps médical** en modérant les dépenses de santé. De plus, elles renforcent le principe de la coordination et du partenariat avec le médecin traitant. Elles reconnaissent les compétences des pédicures-podologues.

En pratique ?

• Prescription des orthèses plantaires en première intention :

À la suite de votre bilan diagnostique podologique, vous pouvez prescrire à votre patient des orthèses plantaires ou semelles orthopédiques et il continuera de bénéficier d'une prise en charge par les organismes d'assurance maladie.

D'un point de vue pratique, cela représente une paire de semelles par an pour l'adulte ou deux paires par an pour les enfants jusqu'à 15 ans inclus.

Ainsi, la prescription de renouvellement disparaît au profit de la prescription en première intention par le pédicure-podologue qui de facto peut également décider d'un renouvellement.

• Gradation du risque podologique des patients diabétiques :

Le pédicure-podologue peut désormais directement procéder à la gradation de ce risque podologique et à l'issue de son diagnostic, prescrire les séances de soins de prévention adaptées pour les patients de grade 2 et 3.

La gradation et les séances de prévention ouvrent droit à une prise en charge de l'Assurance maladie, dans les limites prévues par le forfait annuel de prévention POD (1 séance pour les grades 0 et 1, 5 séances maximum pour un risque de grade 2, 6 à 8 séances pour un grade 3).

Un compte-rendu annuel d'évaluation du risque doit être transmis au médecin généraliste.

Concernant le Dossier Médical Partagé (DMP)

Chaque pédicure-podologue devra s'assurer de la bonne compatibilité de son logiciel métiers pour un accès au dossier médical partagé en lecture et en écriture au cours du deuxième semestre 2024.

À ce jour, le compte-rendu peut être envoyé par messagerie sécurisée.

Deux modèles de prescription vous sont proposés afin de vous aider dans l'application de cette loi :

Les éléments notifiés au sein de ces modèles sont donnés à titre d'exemple.

Le cahier des charges demande une prescription quantitative (nombre d'orthèse) et qualitative (motifs cliniques).

Les deux modèles d'ordonnances que vous retrouvez également sur le site onpp.fr :

CABINET DE PÉDICURIE-PODOLOGIE
SOINS ET ORTHÈSES DU PIED

Prénom NOM Ville, date.....
Pédicure-podologue D.E.
E.I.
Si appartenance à une AGA :

Numéro AM :
Numéro RPPS :

Adresse
CP Ville
Tél. :
Mail sécurisé :

NOM Prénom (Patient)
Date de naissance

A l'issue du diagnostic et bilan podologique :
Prescription d'une paire d'orthèses plantaires*

Pour affaiblissement médo-pieds :

- Soutiens de voûtes plantaires D et G
- Barres rétro capitales D et G
- Élément post-accensionnel droit 3mm

*Conformément à la LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (article 11)

ORDONNANCE DE PÉDICURIE-PODOLOGIE
SOINS ET ORTHÈSES DU PIED

Prénom NOM Ville, date.....
Pédicure-podologue D.E.
E.I.
Si appartenance à une AGA :

Et si Salaré d'un établissement : NOM..... FINESS.....

Numéro AM :
Numéro RPPS :

Adresse
CP Ville
Tél. :
Mail sécurisé :

NOM Prénom (Patient)
Date de naissance

Prescription relative au traitement de l'affection de longue durée reconnue
(Préciser si consultation à domicile)

A l'issue du diagnostic et bilan initial podologique :
Patient diabétique à risque podologique de grade : (à préciser)

Prescription de soins de prévention
Nombre de séances annuelles : (à préciser en fonction de la gradation)

Signature du praticien

*Conformément à la LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (article 11)

RÉUNION INTER RÉGIONS DU 12 OCTOBRE 2023

Le 12 octobre 2023 s'est tenue la Réunion Inter Régions (RIR) au Novotel de RENNES organisée par votre région.

Ce temps d'échange a eu lieu, dans un premier temps entre les élus des régions Bretagne-et St-Pierre-et-Miquelon, de la région Pays de la Loire et de Normandie et certains membres du Conseil national.

Dans un second temps, les professionnels bretons ont été reçus par les élus du Conseil national et les élus bretons pour un temps d'échange sur votre profession et son évolution, les dernières avancées significatives.

Diverses thématiques ont été abordées au cours de cette soirée :

- la nouvelle identité visuelle de notre profession et son mode d'utilisation,

- l'exercice coordonné,

- les modalités pour la prescription initiale des orthèses plantaires et des actes conventionnés pour patients diabétiques (POD),

- les futures modifications de la convention et leur date de mise en application (mars 2024), et un point a été fait sur l'universitarisation de notre profession.

Une soirée riche en échanges qui s'est terminée par une discussion informelle autour d'un buffet.

Nous remercions vivement les professionnels bretons qui se sont déplacés pour cette rencontre.

JEUNES DIPLOMÉS 2023

Le 3 juillet et les 4 et 11 septembre 2023, plusieurs membres du CIROPP Bretagne et St-Pierre-et-Miquelon ont accueilli les 36 jeunes diplômés de la promotion 2023.

Les élus ont exposé le rôle de l'Ordre et ses missions d'accompagnement et de conseils ont été expliquées.

Nous avons ensuite commenté tous ensemble

le cadre déontologique de l'activité de pédicure-podologue ainsi que les valeurs éthiques, confraternelles et professionnelles auxquelles les élus de notre région sont attachés.

Ces jeunes diplômés se sont présentés un par un et nous ont fait part de leur projet professionnel et ont prêté serment.



AGENDA

19/12/2022

**Formation secrétaires
Commission de
conciliation entre deux
pédicures-podologues**

20/12/2022

Formation secrétaires

09/01/2023

**Réunion conseil
extraordinaire-
Insuffisance
professionnelle**

10/01/2023

Formation secrétaires

16/01/2023

**Réunion de Conseil
extraordinaire**

30/01/2023

Réunion de Bureau

31/01/2023

Formation secrétaires

03/02/2023

**Réunion des trésoriers au
Conseil national**

06/03/2023

Réunion de Conseil

08/03/2023

Formation secrétaires

10/03/2023

**Conférence des
Présidents au Conseil
national**

13/03/2023

Audition individuelle

20/03/2023

**Réunion de Conseil
extraordinaire**

23/03/2023

Formation secrétaires

03/04/2023

**Réunion Agence Régionale
de Santé en visio-
conférence**

05/04/2023

Formation secrétaires

26/04/2023

**Auditions individuelles
Réunion de bureau**

04/05/2023

**Comité de Liaison Inter
Ordre exceptionnel
au Conseil de l'Ordre
des médecins (CLIOR)**

31/05/2023

**Réunion Agence
Régionale de Santé en
visio-conférence du**

**Comité Régional de
l'Observatoire National
de la Démographie des
Professionnels de Santé**

05/06/2023

**Intervention à l'institut de
formation des pédicures-
podologues de Rennes-
Présidente et secrétaires**

08/06/2023

**Réunion de Conseil
extraordinaire**

19/06/2023

Réunion de Conseil

03/07/2023

**Prestation de serment
des jeunes diplômés**

04/09/2023

**Prestation de serment des
jeunes diplômés-Conseil
extraordinaire**

11/09/2023

**Prestation de serment
des jeunes diplômés**

18/09/2023

Réunion de Conseil

29/09/2023

**Conférence des
Présidents au Conseil
national**

09/10/2023

Réunion de bureau

12/10/2023

**Réunion Inter Région
(RIR) avec le Conseil
Interrégional de Bretagne
avec les CROPP de
NORMANDIE et des PAYS
DE LA LOIRE. Échanges
confraternels avec les
pédicures-podologues
bretons le soir avec les
élus bretons et du Conseil
national.**

16/10/2023

**2 audiences en chambre
disciplinaire de première
instance**

13/11/2023

**Commission de
conciliation entre deux
pédicures-podologues**

30/11/2023

**Comité de Liaison Inter
Ordre au Conseil de
l'Ordre des chirurgiens-
dentistes (CLIOR)**

11/12/2023

Réunion de Conseil

Accroître sa visibilité vers le public

Mobiliser la profession autour d'une identité visuelle unique

Les pédicures-podologues disposent désormais d'une identité visuelle commune, déclinable sur de nombreux supports (enseigne ou vitrine, plaque, documents, site web...). La profession se dote ainsi d'un outil majeur de reconnaissance et d'identification auprès du public.

L'évolution des modes de communication et le renforcement de notre visibilité vis-à-vis du public ont conduit le Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues à proposer une identité visuelle propre à la profession.

Sa représentation



Cette identité visuelle se veut claire et épurée, avec les courbes du mouvement et le symbole des professions de santé marqué par le serpent. Le fond blanc évoque l'hygiène, caractéristique des professions de santé. Mais surtout, les deux « P » illustrent véritablement la profession dans toute sa dimension étymologique, liant ses racines à la science. Le titre de « pédicure » est

historique et sa signification est déterminante « PEDI » soit le pied et le latin CURAE/CURA, le soin : Il s'agit donc du « soignant du pied ». L'ajout de « podologue » apporte une vision plus scientifique « PODO » pied « LOGOS » science (les disciplines du savoir).

Une utilisation encadrée par des recommandations et règles d'usage

L'utilisation de cette identité visuelle dans la communication du pédicure-podologue est une possibilité. Elle ne constitue en rien une obligation. Elle est mise à disposition de tout pédicure-podologue inscrit au Tableau de l'Ordre et répond à des règles d'utilisation bien définies dont le dispositif a été voté au Conseil national d'avril 2023. Elle ne doit en aucun cas être confondue avec le logo institutionnel de l'Ordre.

Cette identité visuelle peut être utilisée sur différents supports : en façade d'un immeuble en applique bandeau ou en enseigne, sur une surface vitrée du cabinet sous forme de vitrophanie, sur la plaque professionnelle, mais aussi sur les supports numériques, documents professionnels, badges sur vêtements.

Le pédicure-podologue doit respecter le format (la taille) du logo en fonction du support sur lequel il choisit de l'apposer.

L'utilisation de ce logo exclut le recours à tout autre logo ou identité visuelle. C'est l'identité visuelle de notre profession. Par nature, elle exclut toute autre identité visuelle afin de ne pas brouiller la bonne compréhension du public.

Des formats prédéfinis selon le support utilisé ont été établis par le Conseil national. Le praticien doit impérativement transmettre ces données à son imprimeur et/ou son fabricant, charge à eux de les respecter. Ce respect des données imposées s'entend également si le praticien fait le choix de télécharger ce logo pour l'intégrer lui-même directement sur ses documents informatiques (ordonnances, etc.).

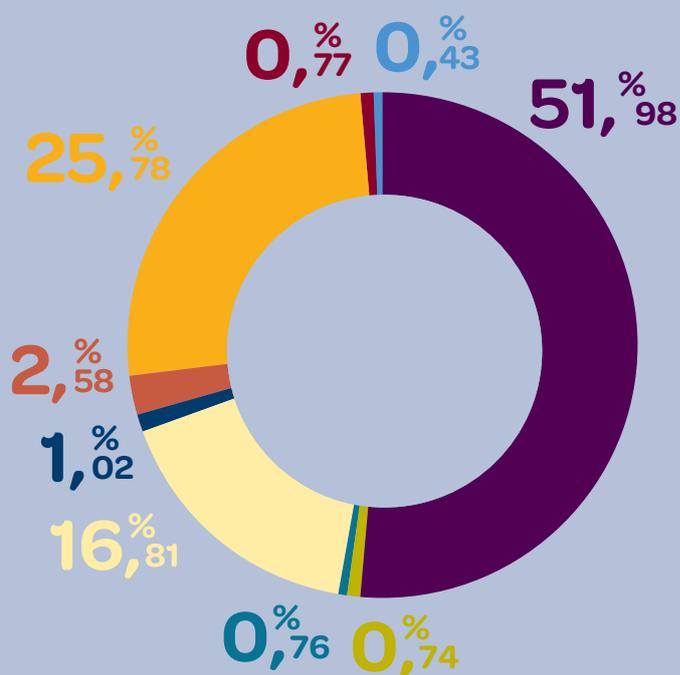
Pour être en accord avec les règles éthiques et déontologiques d'utilisation de cette identité visuelle et se procurer les éléments nécessaires à la réalisation des différents supports, se référer aux ouvrages suivants téléchargeables dans votre [espace professionnel](#) :

- « [Recommandations relatives à l'information et à la communication au public par le pédicure-podologue](#) »
- « [Règlement d'usage de l'identité visuelle de la profession de pédicure-podologue](#) »
- « Charte graphique » va définir les conditions de l'utilisation du logo : ses proportions, sa taille minimum et son positionnement. Elle donne les indications relatives à la typographie (police d'écriture) à utiliser et les codes couleurs y compris l'utilisation du logo en noir et blanc.
- **Les fichiers de l'identité visuelle aux différents formats** à utiliser et à transmettre à votre prestataire pour l'utilisation des supports.



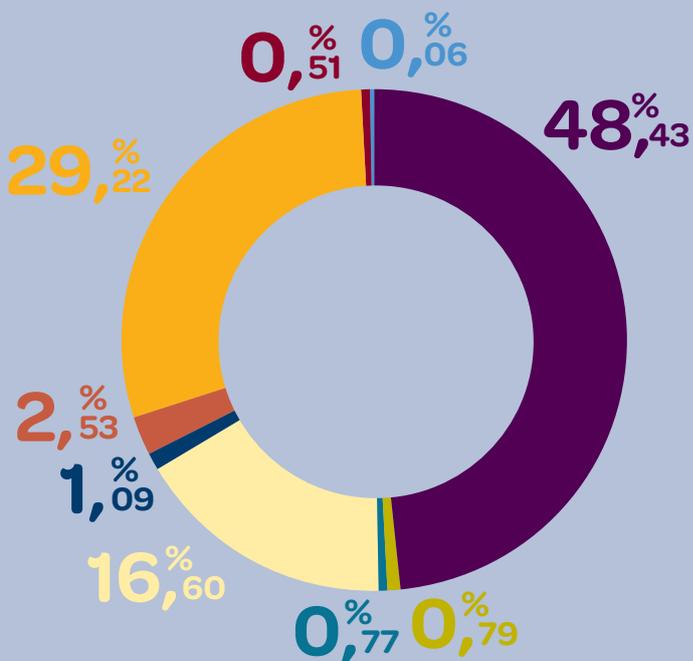
Compte de résultat 2022 EN EUROS

| RECETTES | En euros |
|--|----------------|
| DOTATIONS ONPP | 130 909 |
| FACTURATION ONPP, PRODUITS FINANCIERS | 9 808 |
| TOTAL | 140 718 |
| DEPENSES | En euros |
| ACHATS ONPP-PERSONNELS DÉTACHÉS PAR ONPP | 72 383 |
| ELECTRICITÉ ET GAZ | 1 027 |
| FOURNITURES DE BUREAU, D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS | 1 053 |
| LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES LOCATIVES, TAXE FONCIÈRE ET LOCATIONS DIVERSES | 23 416 |
| MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉPARATION, DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS, PUBLICATIONS | 1 422 |
| FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION | 3 596 |
| INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS (RÉUNION BUREAU, CONSEIL, CONCILIATION, PERMANENCE...) | 35 897 |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS | 1 065 |
| DIVERS (HONORAIRES, FRAIS BANCAIRES, CHARGES EXCEPTIONNELLES...) | 603 |
| TOTAL | 139 260 |
| RESULTAT | 1 457 |



Budget Prévisionnel 2024 EN EUROS

| RECETTES PREVISIONNELLES | En euros |
|--|----------------|
| DOTATIONS ONPP | 132 960 |
| FACTURATION ONPP, PRODUITS FINANCIERS | 8 897 |
| TOTAL | 141 857 |
| DEPENSES PREVISIONNELLES | En euros |
| ACHATS ONPP-PERSONNELS DÉTACHÉS PAR ONPP | 68 693 |
| ELECTRICITÉ ET GAZ | 1 115 |
| FOURNITURES DE BUREAU, D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS | 1 092 |
| LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES LOCATIVES, TAXE FONCIÈRE ET LOCATIONS DIVERSES | 23 542 |
| MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉPARATION, DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS, PUBLICATIONS | 1 553 |
| FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION | 3 594 |
| INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS (RÉUNION BUREAU, CONSEIL, CONCILIATION, PERMANENCE...) | 41 452 |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS | 723 |
| DIVERS (HONORAIRES, FRAIS BANCAIRES, CHARGES EXCEPTIONNELLES...) | 87 |
| TOTAL | 141 851 |
| RESULTAT | 6 |



Les professionnels versent les cotisations au Conseil national. Une dotation est allouée trimestriellement par celui-ci à chacune des régions pour assurer le fonctionnement des CROPP et CIROPP.

AVIS DE DÉCÈS

La Présidente et l'ensemble des membres du CIROPP ont le regret de vous faire part des décès de nos conscœurs,

Madame Joëlle VOINSON-L'AIGLE, le 31 mars 2023, qui exerçait à VANNES

et de **Madame Martine CROLAIS**, le 13 août 2023, domiciliée à PLERIN.

Nous adressons nos très sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/04/2023 au 31/10/2023

Inscriptions 2023

| Nom | Prénom | Dép. | Ville | Nom | Prénom | Dép. | Ville |
|------------------|------------|------|--------------------|-----------------|-----------|------|--------------|
| CHESNIER | Chloé | 22 | LAMBALLE-ARMOR | FERRON-BRUILLOT | Charline | 35 | SAINT-ARMEL |
| LE BOULCH | Hugo | 22 | LOUDEAC | LANGLOIS | Léa | 35 | SAINT-ERBLON |
| LE MOINE | Emma | 22 | LAMBALLE | LE GOFF | Clarence | 35 | SAINT-MALO |
| LE MOUËL | Axel | 22 | PERROS-GUIREC | LEDUC | Laurine | 35 | PLERGUER |
| NICOLAS | Ninon | 22 | VILDE-GUINGALAN | MAHE-DUVERGER | Elise | 35 | REDON |
| PAUPARDIN | Théo | 22 | HILLION | NASSY | Célia | 35 | PACE |
| RISSEL | Constance | 22 | LOUDEAC | PICHEVIN | Alix | 35 | PAIMPONT |
| ROBIN | Jeanne | 22 | TREDANIEL | AUBRET | Roxane | 56 | PLESCOP |
| DANIEL | Clara | 29 | CONCARNEAU | DAERON | Romain | 56 | MESLAN |
| DOYELLE | Marie | 29 | MILIZAC-GUIPRONVEL | JUBIN | Océane | 56 | PLUMELEC |
| JESTIN | Mikael | 29 | PLOUARZEL | JUDAS | Laura | 56 | COLPO |
| LE DREZEN | Manon | 29 | L'ILE TUDY | LE DOUARIN | Constance | 56 | BRECH |
| LE GOASCOZ-JEGOU | Emma | 29 | PLOUDALMEZEAU | LE GARREC | Océane | 56 | LANDEVANT |
| QUEMENER | Amélie | 29 | PLABENNEC | LE MAGUER | Maiwenn | 56 | PLOUHINEC |
| SILVANT | Manon | 29 | PLOUGOURVEST | LE QUERE | Inès | 56 | LORIENT |
| BOUGOT | Mathieu | 35 | BEDEE | ORIO | Gurvann | 56 | CONCORET |
| DENIS | Théo | 35 | RENNES | PERRON | Mathis | 56 | BRECH |
| DUPART | Clémentine | 35 | ACIGNE | SAINDRANAN | Pauline | 56 | PLOEMEUR |

Reprise d'activité 2023

| Nom | Prénom | Dép. | Ville | Nom | Prénom | Dép. | Ville |
|-----------|--------|------|----------------|---------|------------|------|----------|
| DUVIGNEAU | Marie | 35 | CESSON-SEVIGNE | GUILLOU | Emmanuelle | 56 | NIVILLAC |
| SERAGE | Pierre | 35 | SAINT-MALO | | | | |

Transferts 2022/2023 du CIROPP BSPM vers un autre CROPP-CIROPP

| Nom | Prénom | Dép. | Ville | Vers |
|-----------|-------------|------|-----------------------|-----------------------------------|
| LE MOINE | Emma | 22 | LAMBALLE | CROPP OCCITANIE |
| PAUPARDIN | Théo | 22 | HILLION | CROPP GRAND EST |
| DOYELLE | Marie | 29 | MILIZAC-GUIPRONVEL | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| FEBRISSY | Chloë | 35 | VERN SUR SEICHE | CROPP PAYS DE LA LOIRE |
| TOUTAIN | Marie-Agnès | 35 | MONTAUBAN DE BRETAGNE | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| LE BRETON | Marion | 56 | PLOEREN | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| ORIO | Gurvann | 56 | CONCORET | CROPP GRAND EST |

Transferts 2022/2023 d'un autre CROPP-CIROPP vers le CIROPP BSPM

| Nom | Prénom | Dép. | Ville | Venant de |
|------------|------------|------|-----------------|-----------------------------------|
| LE JAOUAN | Gaëlle | 22 | PLOULEC'H | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| PLE | Mélanie | 22 | SAINT-RIEUL | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| BERNARD | Gervais | 29 | QUIMPER | CROPP AUVERGNE-RHONE ALPES |
| CAVANNA | Gwenaël | 29 | QUIMPER | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| GUINAUDEAU | Nadège | 29 | PLOMEUR | CROPP PAYS DE LA LOIRE |
| LANGEVIN | Pauline | 29 | BREST | CROPP NORMANDIE |
| QUEGUINEUR | Marion | 29 | PLEYBER-CHRIST | CROPP NOUVELLE-AQUITAINE |
| RUAU | Pierre | 29 | PLOMEUR | CROPP PAYS DE LA LOIRE |
| ALBESA | Clémentine | 35 | RENNES | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| AUBRY | Violaine | 35 | SAINT-MALO | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| BRIAND | Alice | 35 | BRUZ | CROPP PAYS DE LA LOIRE |
| COUILLARD | Logan | 35 | VITRE | CROPP GRAND-EST |
| DEMAZURE | Claire | 35 | RENNES | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| LE COZ | Marie | 35 | PLEINE FOUGERES | CROPP HAUT-DE-FRANCE |
| SALLOU | Capucine | 35 | SAINT-MALO | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| BONNEAU | Grégoire | 56 | AURAY | CIROPP ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER |
| CATHAGNE | Julien | 56 | LANESTER | CROPP HAUT-DE-FRANCE |

Cessations d'activités 2021/2022

| Nom | Prénom | Dép. | Ville | Nom | Prénom | Dép. | Ville |
|------------|---------------|------|------------------------|----------------|-----------|------|---------|
| WALLYN | Dominique | 22 | PLERIN | TEZE | Françoise | 35 | RENNES |
| BRIAND | Françoise | 29 | ST POL DE LEON | BOTTURI | Annick | 56 | SARZEAU |
| GEORGEAULT | Clément | 35 | LA GUERCHE DE BRETAGNE | LE ROUX-PILARD | Elisabeth | 56 | LORIENT |
| QUEMERAIS | Jean-François | 35 | DINARD | | | | |